

Compte-rendu de la séance du 6 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 6 mai à 18h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation et la présidence de Monsieur BERRARD Philippe, Maire.

Présents : Mesdames Claire CHASTAN, Frédérique LECOINTE, Patricia VIOLET et Pauline RICHON, Messieurs Christian DELEBARRE, David BERNARD, Philippe PATRY et Pascal KEINBORG

Absents : Madame Samira BERMOND qui avait donné procuration à Madame Frédérique LECOINTE, Monsieur Timothée GAILLARD.

Secrétaire de Séance : Madame Claire CHASTAN

Approbation du PV de la séance précédente

Pascal KEINBORG fait remarquer que le compte-rendu ne mentionne pas un point sur l'entretien des chemins communaux, notamment :

- nécessité de faire tailler la haie maison Contentin chemin de Barjol sous le Vieux Village
- cheminement piéton fréquemment encombré devant la maison Vuiller-Favalle au Pavillon

Compte-tenu de cette remarque, le PV de la séance du 2 avril est approuvé à l'unanimité

Budget Annexe : constatation du résultat de l'exercice 2023

Monsieur le Maire rappelle que, en raison du transfert de la compétence Eau et Assainissement au SIEA, le dernier Conseil Municipal n'avait pas voté l'affectation du résultat du CA pour le budget annexe.

Sur la recommandation de la Trésorerie, il s'avère nécessaire de délibérer pour constater le résultat.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le vote du compte administratif 2023 conforme au compte de gestion 2023

Considérant que le compte administratif du Budget Annexe de l'exercice 2023 fait apparaître les résultats suivants :

		Recettes	Dépenses	Solde (+ ou -)
Exploitation	Résultat de l'exercice 2023	75 414.76	78 216.70	-2 804.94
	Résultat cumulé 2022			34 627.20
	Résultat cumulé 2023			31 822.26

		Recettes	Dépenses	Solde (+ ou -)
Investissement	Résultat de l'exercice 2023	37 322.88	25 021.00	12 301.88
	Résultat cumulé 2022			50 960.21
	Solde global d'exécution			63 262.09

Restes à réaliser au 31 décembre 2023	0.00	0.00	0.00
Résultat cumulé 2023			63 262.09

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité
 CONSTATE le résultat de l'exercice 2023 du Budget Annexe détaillés ci-dessus
 DIT que ce résultat sera intégré ultérieurement aux résultats du Budget Principal
 AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision

Budget Communal - Décision Modificative N°1

Le Conseil municipal, de la commune de Montjoux,
 Sur le rapport et la proposition de, Philippe BERRARD
 Vu le Code général des collectivités territoriales,
 Vu l'instruction comptable et budgétaire M 57
 Vu la délibération n° 19 du 2 avril 2024 adoptant le budget primitif pour l'exercice 2024,
 Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits sur le budget de la commune
DELIBERE ET ADOPTE la décision modificative n° 1 sur le budget de la commune comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre article désignation	Dépenses		Recettes	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
Chapitre 011	- 500 €			
Compte 602	- 500 €			
Chapitre 67		+ 500 €		
Compte 673		+ 500 €		

Attribution de subventions de fonctionnement aux associations

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité,
 DECIDE l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations comme suit :

- La Route du Lez : 1 300 €
- L'AERCD : 500 €
- L'Association Familiale de Dieulefit : 500 €
- Les Restos du cœur : 300 €
- L'Amicale Laïque : 200 €
- L'USDB : 200 €

Aide financière exceptionnelle pour une habitante

Monsieur le Maire rappelle que Mme Isabelle SEVENIER, employée communale pour le ménage et l'accompagnement dans le transport scolaire, a été victime d'un grave accident. Elle est encore actuellement en arrêt de travail.

Considérant la situation de Mme SEVENIER, et au titre de soutien exceptionnel en tant qu'employeur, il propose que la commune lui accorde une aide financière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE d'accorder à Mme Isabelle SEVENIER une aide exceptionnelle de 300 €

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à cette décision

Informations et questions diverses

Logement n°4 Immeuble Mielle

Le logement n°4 va être libéré par son locataire le 10 mai prochain et la visite d'état des lieux est programmée. Il est décidé de remettre à la location le logement le 15 juin, le temps d'effectuer quelques petits travaux de rafraîchissement et pour que le choix du locataire puisse se faire au prochain conseil.

Permanences du bureau de vote

Les élections européennes auront lieu le 9 juin prochain, il n'y a qu'un seul tour. Les élus s'inscrivent sur le tableau des permanences, et des habitants seront sollicités pour prendre les créneaux restants.

Séance levée à 20 h